

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/15-12-2022/Q5

Date de convocation : 9 Décembre 2022

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents (26) : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme BERANGER Agnès : procuration à Mme PRUVOT Brigitte

M. RIQUET Alain : procuration à M. BRULANT Damien

Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane

M. ROUSSEAU Jérémy : procuration à Mme CAILLAUX Céline

M. BAUDOUX Aurélien : procuration à M. Frédéric BRICOUT

Membres absents excusés (2) :

Mme CHATELAIN Nathalie

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

OBJET : CESSION À TITRE GRACIEUX DES PARCELLES A N° 967 ET A N° 968

Madame Anne-Sophie MERY-DUEZ, 1ère Adjointe au Maire, expose la situation au Conseil Municipal :

Monsieur Frédéric BRICOUT est propriétaire d'une parcelle cadastrée A n°966, rue Aristide Briand dont une emprise de 46 m² doit être intégrée au domaine public au titre des travaux d'aménagement du trottoir de la rue Aristide Briand. Cette parcelle est cadastrée A n° 967 suite au plan effectué par le cabinet CARON-BRIFFAUT en date du 4 juin 2021.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 059-215901398-20221215-DEL151222_Q5-DE

Monsieur FONTAINE est propriétaire d'une parcelle cadastrée A n°965 située rue Aristide Briand dont une emprise de 35 m² doit être intégrée au domaine public au titre des travaux d'aménagement du trottoir de la rue Aristide Briand. Cette parcelle est cadastrée A n° 968 suite au plan effectué par le cabinet CARON-BRIFFAUT en date du 4 juin 2021.

Ces deux propriétaires proposent de céder à la commune ces parcelles à titre gracieux.

Considérant que ces cessions, d'une emprise totale de 81 m² qui sera intégrée au domaine public, permettront la régularisation foncière des sols d'alignement ;

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à accepter à titre gracieux la cession des deux parcelles cadastrées A n° 967 et A n° 968.
- Et en conséquence, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

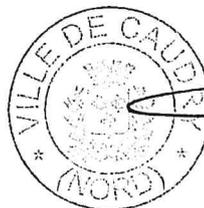
M. BAUDOUX ne participant pas au vote, ayant donné procuration à M. BRICOUT

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

20 DEC. 2022



Le Maire,

Frédéric BRICOUT

DEPARTEMENT DU NORD

Commune de
CAUDRY

Rue Aristide Briand

PLAN de DIVISION et de BORNAGE

de la propriété cadastrée

Section A n°810 en A n°962 pour 97a17ca
 en A n°963 pour 04a82ca
 en A n°964 pour 04a83ca
 en A n°965 pour 12a13ca
 en A n°966 pour 12a33ca
 en A n°967 pour 00a46ca (sol d'alignement)
 en A n°968 pour 00a35ca (sol d'alignement)

LEGENDE

- ⊙ B.M. Borne Nouvelle
- ⊙ B.A. Borne Ancienne
- ⊙ Clou ou troche
- Limite réelle
- Représentation fiscale et administrative (limite non réelle, non garantie et non contractuelle)
- 10 00 Cotes réelles taxes du bornage et/ou de la Division
- Cotes de rattachement
- Zone non constructible
- Sol d'alignement
- Alignement

COVADIS - Liste des points topographiques

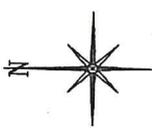
MAT	X	Y
L.4	1731018.75	9213395.45
L.5	1731020.81	9213321.99
L.12	1731020.17	9213344.84
L.20	1731018.78	9213394.37
L.21	1731045.39	9213389.79
L.22	1731072.00	9213385.21
L.23	1731064.95	9213335.64
L.24	1731061.21	9213313.44
L.25	1731041.02	9213317.80
L.26	1731042.38	9213340.24

Planimétrie en Système RGF 93 - CC 50
 Réseau Tena classe de précision : > 1cm et <= 5cm

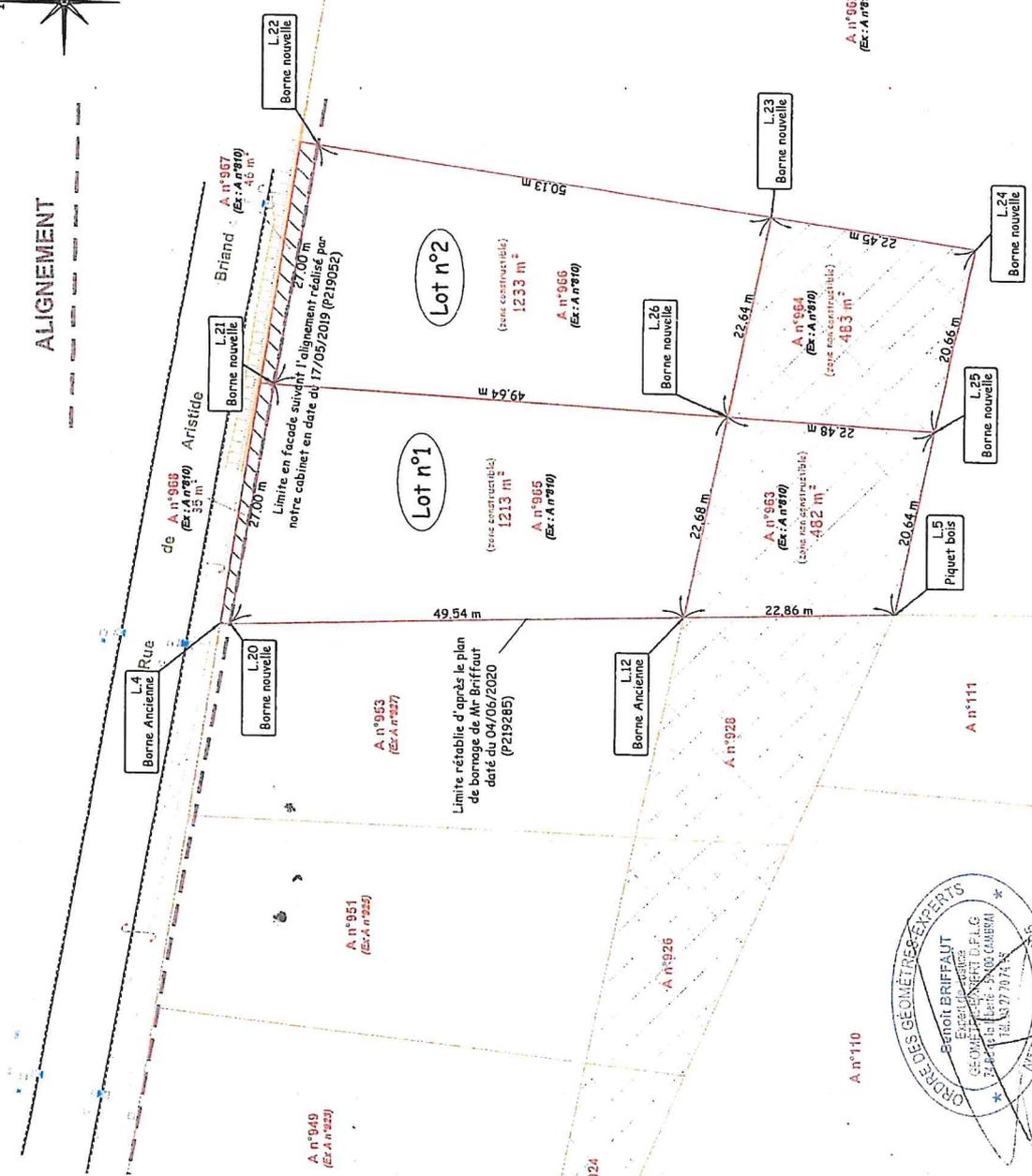
CABINET CARON - BRIFFAUT
 LESAL LES ESCOFFIÈRES - BORNAGE
 7A BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
 59400 CAMBRAI
 TEL. 03 27 70 74 85
 TEL. 03 21 73 25 73 FAX. 03 27 70 74 96
 Site internet: <http://www.gometre-expert.com>

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
 Reçu en préfecture le 20/12/2022
 Publié le
 ID : 059-215901398-20221215-DEL151222_CS-DE

Arrêté de Déclaration Préalable n°0591392100096 en date du 28 juillet 2021



ALIGNEMENT



Etat des lieux le : 03/06/2021
 Plan dressé le : 04/06/2021
 Bornage le :
 - Application du dmpc n°1968 R. numéroté le 24/09/2021



ECHELLE: 1/500





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Caudry

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL151222__Q5
Date de la décision :	2022-12-15 00:00:00+01
Objet :	Cession à titre gracieux des parcelles A n°967 et A n°968
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	059-215901398-20221215-DEL151222__Q5-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215901398-20221215-DEL151222__Q5-DE-1-1_0.xml	text/xml	1016
Nom original :		
DEL151222_Q5.pdf	application/pdf	690117
Nom métier :		
99_DE-059-215901398-20221215-DEL151222__Q5-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	690117
Nom original :		
Annexe_Q5.pdf	application/pdf	766861
Nom métier :		
99_SE-059-215901398-20221215-DEL151222__Q5-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	766861

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2022 à 10h07min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2022 à 10h07min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2022 à 10h08min23s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>20 décembre 2022 à 10h08min33s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-20</i>
--	--------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------